

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 15 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale à Lezoux après convocations légales en date du 9 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

M BREUIL Lionel	M BOURNAT Christian
M GIRARD Jean-Baptiste	Mme PLOT Karine
Mme BEN SAAD Bérengère	M MINGAT Cyrille
M BERGAMI Gilles	M DAUDUIT Cédric
Mme MONTBRIZON Julie	Mme MONTAGNIER Patricia
M PEYNON Daniel	M MONEYRON Florent
Mme FORESTIER Annick	M NUNEZ Estéban
Mme PEREIRA Elsa	Mme REIS Martine
M GLORIEUX Cyril	M BERNARD Bruno
Mme LEPIGEON Christelle	M EDOUARD Jean-Charles
Mme TERRIER Charlene	M FRASIAK Bernard
M BOUFFANGE Daniel	M CARTERON Maurice
M CHAUVEAU Jean-François	M PLASSE Pierre
M CONSTANT Olivier	Mme GONINET Laurence
Mme NIGON Christine	

Suppléants présents : M BLANC Patrice, M MORICONI Fabrice, M PUIGBERT Olivier

Etaient représentés (procuration) :

- Mme ANGELY Emmanuelle donne pouvoir à M Lionel BREUIL
- Mme BERNARD Célia donne pouvoir à M. Christian BOURNAT
- M BONNEMOY Clément donne pouvoir à Mme BEN SAAD Bérengère
- M BOUFFANGE Jérôme donne pouvoir à M. BOUFFANGE Daniel
- M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent donne pouvoir à M. DAUDUIT Cédric
- M DUPOUE Yannick donne pouvoir à Pierre PLASSE

Absents : M. BEAL Phillipe

VOTE : En exercice : 36 Présents : 30 Représentés : 6 Votants : 36

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : marché public « études diagnostiques des systèmes d'assainissement, zonages assainissement et pluvial » choix des titulaires

**MARCHE PUBLIC « ETUDES DIAGNOSTIQUES DES SYSTEMES
D'ASSAINISSEMENT, ZONAGES ASSAINISSEMENT ET PLUVIAL »**

**GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES ENTRE DORE ET ALLIER ET 10 DE SES COMMUNES
MEMBRES**

CHOIX DES TITULAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes Entre Dore et Allier et 10 de ses communes membres destinée à la passation d'un marché public relatif à des études diagnostiques des systèmes d'assainissement, zonages assainissement et pluvial,

Vu la procédure d'appel d'offres ouvert lancée le 30/06/2026 ;

Vu l'ouverture des plis en date du 30/07/2026 ;

Vu le rapport d'analyse des offres quant au classement des offres joint en annexe ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 08/09/2026 ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier en date du 08/09/2026 ;

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation a été lancée pour les études diagnostiques des systèmes d'assainissement, zonages assainissement et pluvial.

Ce marché public fait l'objet d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes Entre Dore et Allier et 10 de ses communes membres intéressées afin d'organiser de façon coordonnée et regroupée ces études diagnostiques des systèmes d'assainissement, zonages assainissement et pluvial.

Conformément à l'article L. 2113-7 du Code de la commande publique, une convention constitutive de groupement de commandes a été signée par l'ensemble des membres et définit les règles de fonctionnement du groupement.

Dans ce cadre, il est confié à la Communauté de communes Entre Dore et Allier, coordonnateur du groupement, la charge de mener, au nom et pour le compte des autres membres, la procédure de passation, la signature et la notification des marchés (et des avenants, le cas échéant). Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de sa bonne exécution.

La présente consultation est passée suivant la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-1, L.2124-2 et R. 2161-2 à R 2161-5 du code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire.

La présente consultation est allotie. Elle comprend les lots suivants :

Lot n°1 – Secteur SPAC CCEDA

Lot n°2 – Secteur SPAC COMMUNES

Un avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été publié le 01 juillet 2026 au BOAMP et le 01 juillet 2026 au JOUE, ainsi que sur le site internet de l'intercommunalité.

La date limite de réception des offres était fixée au 30 juillet 2026 à 12h00. Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Neuf (9) plis dématérialisés ont été reçus dans le délai imparti, 6 plis pour le lot n°1 et 6 plis pour le lot n°2. 2 plis n'ont pas été pris en compte dans le cadre de l'analyse car ils ont fait l'objet d'un 2^{ème} dépôt par les candidats concernés en raison de leur caractère incomplet.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 08 septembre 2026, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a rendu un avis favorable sur la proposition d'attribuer le marché public aux opérateurs économiques suivants (offre classée économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation) :

N° lot	Désignation	Soumissionnaire retenu	Montant en € HT
1	Secteur SPAC CCEDA	SAFEGE ZAC du Cheix 3 Rue Enrico Fermi 63540 ROMAGNAT	328 019, 00 € HT
2	Secteur SPAC COMMUNES	SAFEGE ZAC du Cheix 3 Rue Enrico Fermi 63540 ROMAGNAT	75 762, 00 € HT

Le lot n°1 est réparti de telle façon entre chacun des membres du groupement de commandes :

LOT1 - SPAC CCEDA	Eaux Usées	Eaux Pluviales	TOTAL
CCEDA	181 068,88 €	- €	181 068,88 €
BORT L'ETANG	- €	12 323,11 €	12 323,11 €
JOZE	- €	23 139,89 €	23 139,89 €
MOISSAT	- €	23 625,72 €	23 625,72 €
ORLEAT	- €	23 075,00 €	23 075,00 €
PESCHADOIRES	- €	33 871,75 €	33 871,75 €
RAVEL	- €	18 728,86 €	18 728,86 €
ST JEAN D'HEURS	- €	12 185,80 €	12 185,80 €
Ss/Total LOT1	181 068,88 €	146 950,12 €	328 019,00 €

Le lot n°2 est réparti de telle façon entre chacun des membres du groupement de commandes :

LOT2 - SPAC COMMUNES	Eaux Usées	Eaux Pluviales	TOTAL
CREVANT-LAVEINE	10 050,67 €	16 166,33 €	26 217,00 €
CULHAT	3 755,37 €	21 966,63 €	25 722,00 €
SEYCHALLES	3 062,71 €	20 760,29 €	23 823,00 €
Ss/Total LOT2	16 868,75 €	58 893,25 €	75 762,00 €

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- d'approuver le choix de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer, dans le cadre d'un groupement de commandes, le lot n°1 Secteur SPAC CCEDA à la Société SAFEGE pour un montant total de 328 019,00 € HT,

- d'approuver le choix de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer, dans le cadre d'un groupement de commandes, le lot n°2 Secteur SPAC COMMUNES à la Société SAFEGE pour un montant total de 75 762,00 € HT,

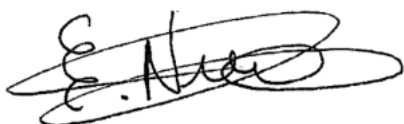
- de l'autoriser à signer le marché public (2 lots) ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire ;

- d'engager toutes les démarches (administratives, techniques et financières) permettant le bon déroulement des prestations et nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- d'inscrire les crédits nécessaires à ces dépenses (afférentes à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier) au budget Assainissement pour 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 15 septembre 2026
Signé par Estéban NUNEZ,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 15 septembre 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Préside

